

[INTERNET] Enquête publique projet éolien "Moulin à vent"

21 - JOENISCH - 04072018 - 19H19

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien "Moulin à vent"

De : sandra JOENISCH <sandra.joenisch@orange.fr>

Date : Thu, 4 Jul 2019 19:19:20 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Madame, Messieurs les commissaires enquêteurs,

Veillez trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique du projet de parc éolien du "Moulin à Vent" sur les communes de Villefavard et Dompierre les Eglises.

Cordialement

Sandra Joenisch

Projet éolien Moulin à vent.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--	---

Monsieur le Président,
Monsieur et Madame les membres de la commission d'enquête,

La transition énergétique est une nécessité mais elle ne doit pas se transformer en course à l'industrialisation des campagnes. Il est primordial que le déploiement de la production d'électricité s'effectue dans le respect et en toute cohérence avec les spécificités territoriales. Une question s'impose : l'éolien industriel est-il adapté au territoire du Limousin ? Je vous laisse répondre à cette question avec, je l'espère, un maximum d'honnêteté et d'objectivité.

Une énergie ne peut être considérée comme durable et respectueuse de l'environnement que si elle prend en compte la biodiversité or, l'éolien industriel est destructeur notamment pour les oiseaux et les chauve-souris : mortalité directe par collision ou barotraumatisme, perte d'habitats par effarouchement ou par destruction de biotopes,...

Comment ne pas réagir à ces effets délétères alors que les experts indépendants ne cessent d'alerter les décideurs et l'opinion publique sur la perte de la biodiversité ?

Comment ne pas s'interroger sur la mise en péril de milieux naturels jusqu'alors préservés au nom de la protection de l'environnement ? Le site du Moulin à vent sur les communes de Villefavard et Dompierre les Eglises présente une mosaïque de plus de 30 habitats naturels différents. Cette grande diversité permet une grande richesse écologique, floristique et faunistique qui est en totale inadéquation avec l'implantation d'installations industrielles.

Je tiens à attirer votre attention sur le cas de l'avifaune. Comme le démontrent de récents rapports :

- 22 % des oiseaux communs dits « spécialistes », inféodés à un habitat particulier (agricole, forestier, milieux bâtis) ont disparu de métropole entre 1989 et 2017.
- 81 % des oiseaux dénombrés lors des suivis environnementaux des parcs éoliens appartiennent à des espèces protégées ou présentant une préoccupation majeure quant à leur état de conservation.

Dans le volet écologique, une comparaison est faite entre le site potentiel d'implantation du parc éolien du Moulin à vent et le site de suivi migratoire de Flavignac situé au cœur du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

⚡ Le promoteur peut-il expliquer et motiver la comparaison entre le site d'étude et le site d'observation migratoire de Flavignac, sites qui, de prime abord, n'ont rien de comparables ?

Il est à noter de grandes disparités quant au temps d'observation sur chacun des sites :
migration pré-nuptiale : **48h25** pour le projet éolien, **139h30** pour Flavignac
migration post-nuptiale : **53h40** pour le projet éolien, **424h15** pour Flavignac

⚡ Comment des données issues de temps d'observation différents (simple au triple pour la migration pré-nuptiale / simple à l'octuple pour la migration post-nuptiale) peuvent-elles permettre la moindre comparaison ?

⚡ Afin de présenter une comparaison cohérente, n'aurait-il pas été plus judicieux de faire le parallèle entre les flux migratoires observés à Flavignac uniquement aux mêmes dates (ou à défaut, les mêmes semaines) que ceux observés sur le site du projet ?

Quand bien même la densité et la variété ornithologiques seraient moindres sur le site d'étude que sur le site de Flavignac, la richesse avifaunistique du site d'implantation doit-elle, pour autant, être méprisée ? Ce n'est pas parce qu'un site voisin est prédominant que le site du projet n'est pas lui-même important. Si l'on se trouve à côté de quelqu'un de très intelligent, ce n'est pas pour autant que l'on n'est pas soi-même intelligent et digne d'intérêt !

Dans le volet écologique du dossier du promoteur, seule la durée cumulée du suivi est indiquée mais pas les périodes d'observation (aube, matin, après-midi, crépuscule,...) d'où deux questions supplémentaires :

⚡ **Des méthodes d'inventaire spécifiques aux rapaces nocturnes ont-elles été appliquées ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?**

⚡ **Sachant que les risques de collision sont accrus lors des déplacements de nuit, l'impact sur les migrations nocturnes a-t-il été évalué ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?**

Eu égard à la mise en péril d'un environnement jusqu'alors préservé, à la grande richesse des habitats naturels du site potentiel d'implantation, à la diversité ainsi qu'à la fragilité de l'avifaune, je vous prie de prendre en compte ma totale opposition au projet de parc éolien du Moulin à Vent.

Avec mes sentiments distingués

Sandra Joenisch